

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscripts, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

---

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec.

# VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

# COUVERTURES et LAMBRIS A L'EPREUVE DU FEU

## BARDEAUX AMIANTE, CIMENT "ASBESTOSLATE"

Les églises suivantes sont couvertes ou lambrissées avec ces

**BARDEAUX PERPÉTUELS**

**BELLE APPARENCE — PAS DE RÉPARATIONS.**

### — EGLISES —

Eglise Sainte-Agnès,  
(Mégantic), Québec.  
Eglise Notre-Dame du Sacré-  
Cœur, Lotbinière, P. Q.  
Chapelle Marie - Réparatrice,  
Montréal, P. Q.  
Eglise Saint-Irénée, Montréal.  
Eglise Saint-Viateur, Montréal.  
Eglise Notre-Dame d'Issoudun,  
Québec.  
Eglise Orphelinat et Chapelle,  
Cong. du Précieux-Sang,  
Saint-Damien, P. Q.  
Ecole Saint-Edouard, Québec.

Eglise St-Patrice, Sherbr., P. Q.  
Tour du Monastère, Sherbrooke,  
P. Q.  
Eglise Saint-Louis, St-Louis de  
Bonsecours, P. Q.  
Ste-Marg., Carleton Place,  
Ont. Trinity, Cornwall, Ont.  
Rév. A. Michel, Fernie, C. B.  
Eglise Sainte-Anne, I. P. E.  
Eglise Saint-Jean, Saskatoon,  
Sask.  
Eglise Ste-Marguerite, Winn.  
Eglise de Jonquières (en cons-  
truction.)

Plus de 300,000,000 bardeaux amiante Ciment ont  
été vendus aux Etats-Unis, l'année dernière.

Dans l'Alaska comme dans le Sud extrême, ils ont  
donné satisfaction entière.

Nous vendons tous les produits d'amiante et de ciment.

**La Cie des Produits d'Amiante et de Ciment**

111, Côte de la Montagne,

Casier postal 324.

**QUÉBEC.**

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur  
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges  
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

**TÉLÉPHONES**  
Bell 91  
National 169

---

**GARAND & THIBAUT**

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$ , RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC, — Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. —  
Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres  
nettoyés et vernis,

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

UNE SPÉCIALITÉ : **OUVRAGE GARANTI.** — Une visite est sollicitée.

---

**ESPACE A LOUER**

# **LA COMPAGNIE CARON**

## **Limitée**

**39, Rue St-Joseph, Quebec.**



Chasublerie, aubes, barrettes, nappes d'autel, tentures, bannières, dais, draps mortuaires, ciboires, calices, ostensoirs, chandeliers, lampes de sanctuaire, chemins de croix, statues, bouquets, cierges, bougies, encens, huile, vin de messe.

Cloches d'églises, tapis, stores pour services funèbres, orgues, harmoniums, missels, bréviaires, livres pour bibliothèque paroissiale, chapelets, médailles, pianos, gramophones, instruments de musique pour fanfare, musique en feuilles, ameublements de bureaux, papeterie, machines à écrire "OLIVER", toiles à chassis.



**UNE VISITE EST SOLLICITÉE A NOTRE MAGASIN**

**39, RUE SAINT-JOSEPH, - QUEBEC.**

## Les nouvelles bonnes chansons de France

La Maison MAZO bien connue par ses appareils et ses vues pour les projections lumineuses, a commencé depuis de nombreuses années déjà l'édition de chants qui peuvent être accompagnés par des projections lumineuses à cause des textes qui sont toujours particulièrement expressifs et moraux.

Mais ces chansons ont dépassé de beaucoup le cadre du début, celui de la projection, et elles sont maintenant très répandues en France. Nous serions heureux de les faire connaître à nos amis du Canada et nous leur en signalerons ici quelques-unes que nous leur recommanderons spécialement.

|                                                                   | Francs                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Mère de Dieu : Hymne à la Ste Vierge, ... de PICKERT ...          | Piano et Chant, prix: 1.00                                                      |
| Les Grands Berceaux, ... de THÉODORE BOTREL ...                   | " " " 1.50                                                                      |
| La Terre Nationale, ...                                           | " " " 1.50                                                                      |
| Adieu Jeannette ( <i>Adieu du Bois-Chenu à Jeanne d'Arc</i> ) ... | " " " 2.00                                                                      |
| La Filieuse, ... de THÉODORE BOTREL ...                           | " " " 1.00                                                                      |
| Les Étoiles, grand succès, ... de GEORGES FRAGEROLLE ...          | " " " 1.00                                                                      |
| Les Étoiles, <i>soixième chanson pour jeune fille</i> , ...       | " " " 1.00                                                                      |
| La Ballade à la Lune, ... de GEORGES FRAGEROLLE ...               | Piano et Chant, prix: 1.50                                                      |
| Sur le Nil, <i>chanson égyptienne</i> , ...                       | " " " 1.75                                                                      |
| Qu'en pense-tu, mon Garç, ...                                     | " " " 1.75                                                                      |
| Le Drapeau du Paysan, ...                                         | } Chansons du Réveille, à critique et à enseignement, de GEORGES FRAGEROLLE ... |
| Le Moulin Enchanté, ...                                           |                                                                                 |
| La Dernière Patrie, <i>Chanson Indienne</i> , ...                 | " " " 1.75                                                                      |
| Le Roi des Gondoliers, <i>Chanson Vénitienne</i> , ...            | " " " 1.75                                                                      |
| Le Sang des Aïeux, ... de JEAN FRAGEROLLE ...                     | " " " 1.75                                                                      |
| La Légende de St-Martin, ...                                      | " " " 1.25                                                                      |
| Les Trois Chérubins, <i>Légende de Noël</i> , ...                 | " " " 1.75                                                                      |
| La Berceuse de La Vierge, ...                                     | " " " 1.00                                                                      |
| Saint Hubert d'Aquitaine, <i>air de chasse</i> , ...              | " " " 1.75                                                                      |
| Dieu vous aime-tan, Noël, ... GEORGES FRAGEROLLE ...              | " " " 1.00                                                                      |
| Le Muletier d'Andalousie, <i>Chanson Espagnole</i> , ...          | " " " 1.75                                                                      |
| Vains Mirages, <i>Chanson Chimérique</i> , ...                    | " " " 1.75                                                                      |
| Jolie Dormeuse, <i>Chanson Berceuse pour Dame</i> , ...           | " " " 1.25                                                                      |
| La Vieille Charrue, <i>Chanson Paysanne</i> , ...                 | " " " 1.00                                                                      |
| Dans nos Hameaux, <i>Chanson Paysanne</i> , ...                   | " " " 1.25                                                                      |
| Mes Blancs Moutons, <i>Chanson Paysanne</i> , ...                 | " " " 1.25                                                                      |
| Le Vieux Moulin, <i>Chanson Normande</i> , ...                    | " " " 1.75                                                                      |
| La Chanson du P'tit Marsouin, <i>Chanson Normande</i> , ...       | " " " 1.75                                                                      |

### NOUS RECOMMANDONS UN ESSAI !

**Les Timbres-poste Canadiens sont acceptés en paiement.**

S'ADRESSER A

**La Maison MAZO, 8, Boulevard Magenta, Paris**

La musique est envoyée par poste, FRANCO, mais non recommandée, si on désire la recevoir recommandée, ce qui est plus sûr, ajouter 0.25 en timbres-poste.

# HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

## PRATTE



POUR  
ÉGLISES,  
CHAPELLES,  
MAITRISES.



INDISPENSABLE  
PARTOUT  
OU L'ON  
CHANTE



PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

**FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.**

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande.

**LA FABRIQUE DE PIANOS PRATTE**

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTREAL.

**TROIS MAGNIFIQUES CROISIÈRES**  
**CANAL DE PANAMA, ANTILLES ET VENEZUELA**

— PAR LE —

**SS. "GROSSER KURFURST"**  
de la Compagnie North German Lloyd  
**14 janvier, 12 février,**  
**19 mars 1914**



**GIBRALTAR, ALGER, NAPLES, GENES, EGYPTE ET LE NIL**  
PAR LES LUXUEUX PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE  
**NORTH GERMAN LLOYD.**

**Ligne directe pour Londres, Paris et Berlin**

Par les magnifiques vaisseaux de la compagnie

**NORTH GERMAN LLOYD**

**Service de table parfait - Taux raisonnables**  
**Itinéraires agréables.**

Pour livrets descriptifs, taux, listes de départs, etc.

**HONE & RIVET** *Agence Générale*  
*des Voyages.*

**9, BOULEVARD ST-LAURENT, MONTRÉAL**  
**31, RUE BUADE, QUÉBEC.**

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 129. — *Les Quarante-Heures*, 129.

**Partie officielle** : Circulaire au clergé (« L'École apostolique »), 130.

**Partie non officielle** : Un programme réalisé, 131.—**CHRONIQUE DIOCÉSAIN** : Mgr l'Évêque de Chicoutimi, 136 ; Piété québécoise, 136 ; Anniversaire et « Convention », 137.—**LITURGIE** : Visite à une église pour gagner l'indulgence plénière, 137 ; Petit Office de la Sainte Vierge, 138 ; Canard sauvage, 139 ; Bréviaire, 139 ; Hymne protestant, 139 ; Ligue du Cœur de Jésus, 139.—**LES LIVRES**, 140.

**Bulletin des Œuvres** : **CAUSERIE SOCIALE** : La prière pour les Œuvres, 141.—**FAITS ET ŒUVRES** : La Croix Noire (Breakeyville, Frampton), 143 ; Un triduum, 144.

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 16 novembre. — (27ème après Pent., 6ème ap. l'Épiph. et 4 de nov.)—  
Du dim.

Lundi, 17. — S. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE, conf.

Mardi, 18. — DÉDICACE DES BASILIQUES DE S. PIERRE ET DE S. PAUL, dbl. maj.

Mercredi, 19. — S. ELISABETH DE HONGRIE, veuve.

Judi, 20. — S. FÉLIX DE VALOIS, conf.

Vendredi, 21. — PRÉSENTATION DE LA STE-VIERGE, dbl. maj.

Samedi, 22. — STE CÉCILE, vierge et mart.

Dimanche, 23. — (28ème et dernier après Pent., et 5 de nov.) — Du dim..

## QUARANTE-HEURES

17 novembre, Parisville.—19, Franciscains de Québec.—20, Cap-Rouge.  
—21, S.-Damien.—22, Frères de Ste-Marie.

## **PARTIE OFFICIELLE**

### **CIRCULAIRE AU CLERGÉ**

Archevêché de Québec, 23 octobre 1913.

*L'École apostolique de N.-D. du T. S. Sacrement.*

Bien chers Collaborateurs,

Au cours de la dernière retraite ecclésiastique, j'avais le bonheur de vous annoncer la fondation d'une école chargée de recueillir les enfants pauvres qui veulent sérieusement devenir prêtres et de leur fournir tous les moyens nécessaires pour arriver à leur but.

Cette École est ouverte depuis le 5 septembre et donne l'hospitalité à une douzaine de ces petits déshérités, la plupart orphelins.

Si ce nombre ne devait pas s'accroître, l'École pourrait peut-être subsister sans autre secours que celui qui lui est assuré au moins pour quelque temps ; mais il a fallu cette année même refuser une vingtaine d'enfants : plusieurs ont déjà demandé leur entrée pour l'an prochain, et les ressources sont à peu près nulles, de même que la maison est trop étroite. Je crois donc répondre à vos désirs, chers Collaborateurs, en fondant une association destinée à fournir les secours nécessaires à une œuvre si belle que le recrutement des vocations, qui se font trop rares dans notre pays et même dans notre diocèse. Tous ceux qui donneront *un sou* par mois pour le soutien et le développement de l'École apostolique Notre-Dame à Québec feront partie de l'« *Œuvre des vocations* » que nous établissons aujourd'hui et que nous plaçons sous la protection de Notre-Dame du Très Saint Sacrement. La Sainte Vierge qui a participé de si près et si intimement au sacerdoce de son adorable Fils ne manquera pas de bénir cette œuvre et inspirera à tous les fidèles de notre diocèse un désir ardent d'y contribuer dans la mesure de leurs moyens.

C'est donc de toute notre âme que nous vous recommandons cette nouvelle œuvre d'apostolat. Combien parmi vous peut-être doivent à la charité d'un ou de plusieurs bienfaiteurs le bonheur d'être prêtres ! Ne serait-il pas bien à propos de vous

montrer reconnaissants envers la divine Providence, en lui rendant ce qu'elle a voulu faire pour vous? Vous n'hésitez donc pas à encourager cette fondation de vos propres deniers et vous la prêcherez à vos paroissiens comme une des œuvres les meilleures et les plus chères au cœur de notre divin Maître, en leur répétant ces belles paroles d'un grand évêque de France (Mgr Dadolle) : *Donnez des prêtres à Jésus-Christ, vous ferez mieux qu'en créant d'autres univers qui ne seraient que des reflets de Dieu, tandis que les prêtres sont d'autres Jésus-Christ.*»

Monsieur l'abbé Arthur Lapointe, à qui ses fonctions d'inspecteur ecclésiastique permettent de visiter un grand nombre de paroisses de notre diocèse, a bien voulu se charger de prêcher le recrutement des vocations ecclésiastiques dans les paroisses où il sera de passage le dimanche et de faire l'« *Œuvre des vocations* ». Il pourra même organiser sur place le fonctionnement de cette œuvre et assurer au plus tôt des ressources utiles à l'École apostolique. Je désire donc que vous recommandiez chaudement à votre peuple le prédicateur, qui y mettra tout son talent et toute sa conviction, et l'œuvre prêchée que nous avons tant à cœur de voir réussir.

En faveur des bienfaiteurs, il sera dit, tous les mois, dans la chapelle de l'École apostolique une messe basse et les élèves y feront la sainte communion.

Agréés, bien chers Collaborateurs, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† L.-N., Arch. de Québec.

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

### **UN PROGRAMME RÉALISÉ**

(Suite et fin)

Chacun sait combien il est triste pour un malade, de passer des semaines et parfois des mois, sans être capable de se rendre à l'église, tout en ne souffrant pas d'une maladie grave et dangereuse. La souffrance est encore plus grande si cette personne malade est une bonne âme, pieuse, accoutumée à communier souvent. Le Pape a pensé aux malades et il a voulu leur venir en aide. Son décret du 7 décembre 1906 permet aux malades, qui, sans être alités, sont obligés de garder la maison, de prendre quelque nourriture *per modum potus*, et de communier néanmoins deux fois par semaine si la sainte réserve est conservée

sous leur toit, et deux fois par mois dans le cas contraire, pourvu toutefois que la maladie dure depuis un mois.

Dans ce travail de restauration des âmes pour les amener au Christ, il n'était pas possible d'oublier de prier la Mère du divin Rédempteur. Elle nous a donné Jésus, et, depuis ce temps, toutes les grâces qui nous sont accordées passent par ses mains puissantes et miséricordieuses. D'ailleurs, elle est bien la première intéressée à ce que l'on rende à son Fils l'honneur et les hommages qui lui sont dûs. Aussi, le 9 décembre 1906, Pie X accorda une indulgence de 300 jours à la récitation de la prière suivante : « O Vierge Marie, N.-D. du Très Saint Sacrement, gloire du peuple chrétien, joie de l'Église universelle, salut du monde, priez pour nous et réveillez dans tous les fidèles la dévotion envers la sainte Eucharistie afin qu'ils se rendent dignes de la recevoir tous les jours ».

Ce n'est pas une petite difficulté de changer des habitudes séculaires. On était accoutumé à ne communier que rarement ; pour créer un mouvement, pour ébranler les masses et les amener à la Table sainte, il fallait renverser une montagne de préjugés et faire bien comprendre la véritable doctrine de l'Eucharistie. C'est pour atteindre ce double but que le Pape s'adresse aux évêques et leur demande de faire tout en leur possible pour répandre la communion fréquente dans leur diocèse, « *omnem impendant operam* ». Dans une lettre qu'il leur fait adresser, il leur demande de faire célébrer chaque année, dans leur église cathédrale, un *triduum* eucharistique, et de voir à ce que la chose se fasse aussi dans les paroisses, si c'est possible, car il faut que le peuple soit bien instruit sur ce sujet très important.

Il y a des demeures qui jouissent du privilège d'avoir dans leur enceinte un oratoire privé où un prêtre célèbre le Saint Sacrifice. Si les familiers de la maison, si ceux du voisinage pouvaient venir y entendre la sainte Messe et y faire la sainte communion, cela leur serait bien agréable et bien profitable, quand il leur est difficile ou impossible d'aller à l'église paroissiale. Le Pape, qui ne veut manquer aucune occasion de rendre la communion accessible et facile à tous, a donné, le 8 mai 1907,

la permission de distribuer la communion dans les oratoires privés, *salvis juribus parochialibus*.

Voilà que les foules viennent à la sainte Table et assistent plus nombreuses au saint sacrifice de la Messe. Dorénavant, le Pape veut qu'elles regardent l'hostie, quand le prêtre l'élève au moment de la consécration, ou quand elle est solennellement exposée, en disant *Dominus meus et Deus meus*. Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, est accordée aux fidèles qui diront cette invocation; et une indulgence plénière chaque semaine, moyennant la sainte communion, à ceux qui auront été fidèles à cette pratique chaque jour de la semaine (18 mai 1907).

Les solennités de la messe de minuit attirent dans les églises des foules considérables; mais, d'après le droit commun, il est défendu de donner la communion aux assistants, pendant cette messe, et même, dans plusieurs maisons, de célébrer les trois messes à minuit. Le 1er août 1907, Pie X accorde la permission de célébrer les trois messes à minuit et de distribuer la communion aux assistants. Cette permission est accordée à tous les monastères et instituts religieux, à toutes les maisons pieuses et à tous les séminaires, grands ou petits, qui, de droit général ou par autorisation légitime particulière, jouissent de la réserve; et les fidèles en assistant à ces messes satisfont au précepte.

Il est beau de voir, dans une famille, les parents, les frères et sœurs âgés de 11 ans, 12 ans et plus, faire la communion tous les jours; mais il y a aussi à la maison d'autres frères et d'autres sœurs, de 5, 6, 7, 8, 9, 10 ans, qui comprennent bien ce qu'est la communion, et ils ne pourront pas aller à la sainte Table? Ils ont hâte d'avoir atteint l'âge voulu pour communier, car ils sont bons et ils veulent toujours se conserver ainsi. Le Pape a pensé à eux. Comme autrefois, il veut que les petits enfants viennent à Jésus. Le 8 août 1910, il promulgue le décret *Quam singulari*, dans lequel il déclare que les parents, d'abord, et, ensuite, le confesseur sont obligés de voir à ce que les enfants communient dès qu'ils ont atteint l'âge de raison, c'est-à-dire vers l'âge de 7 ans, plus ou moins.

Le champ de l'amour et de la miséricorde est donc ouvert au zèle des pasteurs et à la générosité des âmes. Les fidèles peuvent s'approcher sans crainte d'être repoussés. Mais, à côté des

foules, il y a les âmes privilégiées ; celles qui ont choisi la meilleure part, qui ont quitté leur famille et, parfois, leur patrie, pour vivre plus près de Dieu. Il y a des monastères dont la clôture est papale, et les règles actuelles du droit canonique semblent être un obstacle à la communion des malades dans ces maisons. Seul, en effet, peut pénétrer dans le cloître pour y porter le saint Sacrement aux malades, le confesseur, ou, à son défaut, le chapelain ; et quand l'un ou l'autre est régulier, il faut qu'il soit accompagné d'un *socius*. Le 1er septembre 1912, le Pape déclare que, en cas de maladie, la supérieure peut, avec la permission de l'évêque, appeler n'importe quel prêtre pour porter la sainte communion aux malades qui ne peuvent pas se rendre aux grilles de la chapelle.

Outre les religieuses qui vivent sous la clôture papale, il en est d'autres qui sont soumises à des règles moins sévères. Mais, dans le cours des temps, diverses lois avaient été portées, et plusieurs avaient pour effet de présenter des difficultés à la pratique de la communion quotidienne dans ces instituts religieux. Le Pape y a pourvu par son décret du 3 février 1913 : « Si pour la paix de son âme ou pour un plus grand progrès dans les voies de Dieu, quelque religieuse demande un confesseur spécial, ou directeur spirituel, l'Ordinaire le lui accordera sans difficultés... La charge de confesseur ordinaire, ou extraordinaire, ou spécial, peut être confiée soit à des prêtres du clergé séculier, soit à des prêtres du clergé régulier, avec la permission de leur supérieur... Si une religieuse demande un confesseur extraordinaire, aucune supérieure n'a le droit d'en rechercher le motif, ni par elle-même ni par d'autres... Les Moniales ou les Sœurs qui, pour une raison quelconque, se trouvent hors de leur couvent, peuvent, dans n'importe quelle église ou oratoire, même semi-public, se confesser à tout prêtre approuvé pour l'un et l'autre sexe. La Supérieure ne peut ni l'empêcher, ni faire sur ce point aucune enquête, même indirecte et les religieuses ne sont pas tenues de lui en parler.»

Les communautés d'hommes participeront, elles aussi, aux faveurs accordées par le Pape. Le 5 août 1913, il accorde à tous les confesseurs du monde entier, approuvés par l'Ordinaire

du lieu, la faculté d'entendre les confessions sacramentelles des religieux de quelque Ordre que ce soit, sans être tenus de demander l'autorisation du Supérieur ou de la justifier s'ils l'ont obtenue, et ils peuvent accorder valablement et licitement l'absolution des péchés réservés dans l'Ordre ou l'Institut, même sous peine de censure.

Le Pape a la charge de l'Église universelle, tous les fidèles sont ses enfants. Or, dans cette famille, il s'est formé des groupes ayant des coutumes et des cérémonies qui les établissent un peu à part, et il y a une loi qui défend aux catholiques d'un rite de participer aux sacrements dans un autre rite. Que pourra faire en ce cas le fidèle en voyage ou séjournant dans un endroit où il n'y a pas d'église de son rite. Faudra-t-il qu'il s'abstienne de communier? Voyez ce que dit le Pape dans son décret du 23 septembre 1912. Tous les fidèles de quelque rite qu'ils soient, sont autorisés à recevoir, pour motif de piété, l'Eucharistie consacrée dans n'importe quel rite catholique, excepté pour la communion pascale et (sauf le cas d'urgente nécessité) pour le viatique, qu'ils doivent recevoir dans leur propre rite et de la main de leur propre curé.

Et la grande fête qui rappelle le mystère fondamental de nos espérances, la fête de Pâques devra-t-elle élever des obstacles sur les pas des fidèles qui désireraient faire la communion ce jour-là? En effet, une loi défendait de donner la communion aux fidèles le jour de Pâques, au moins par dévotion, dans les églises qui ne sont pas paroissiales et dans celles des religieux. Mais, le 28 novembre 1912, Pie X déclarait que la communion pouvait être distribuée, le jour de Pâques, dans les églises non paroissiales.

Le rituel prescrit un ensemble de cérémonies bien belles et bien édifiantes quand il s'agit de prendre l'hostie du tabernacle et de la porter, par les rues et les chemins, à une personne malade, qui désire recevoir son Dieu. Avec la permission accordée par Pie X aux malades de communier, même sans être à jeun, et si, par ailleurs, le pasteur a le zèle de la communion fréquente, pour le bien des âmes, le cas de ces communions de malades pourra se présenter assez fréquemment. Et puis, dans notre siècle d'agitation fiévreuse, il est quelque peu embarrassant d'observer tou-

jours les prescriptions du rituel, tant pour le curé que pour les fidèles. Pie X, qui ne veut pas qu'une seule âme soit privée du bienfait de la communion, après avoir ouvert toutes grandes les portes du tabernacle et avoir rétabli les véritables conditions requises pour s'en approcher dignement, ne veut pas non plus que le mode de distribution devienne un obstacle à la communion, surtout quand il s'agit des personnes malades. Aussi, le 23 décembre 1912, il déclarait qu'avec la permission de l'Ordinaire, la sainte Eucharistie peut être portée *privatim*. L'étole sous les vêtements, la custode suspendue au cou, reposant sur la poitrine, et un compagnon, voilà tout ce qui est requis.

Vraiment nous pouvons dire que Pie X a pensé à tout et à tous, et nous pouvons lui appliquer ce texte de nos Livres Saints: *Nec est qui se abscondat a calore ejus.*

Pie X a réalisé son programme, à nous de seconder ses efforts en marchant avec zèle et ardeur dans la voie qu'il nous a tracée.

A. CAMIRAND, ptre.

### CHRONIQUE DIOCÉSAIN

#### Mgr l'Évêque de Chicoutimi

Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, était de passage à Québec, ces jours derniers, en route pour le monastère d'Oka. Mgr Labrecque semble bien remis d'indispositions assez récentes, qui ne laissaient pas que d'être un peu inquiétantes.

#### Piété québécoise

Les monuments élevés à la gloire du Sacré-Cœur se multiplient en notre diocèse. S.-Sauveur, S.-Louis de Courville, S.-Roch sont à l'avant-garde. Lévis aura bientôt le sien. Et voici que la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec veut aussi voir s'élever à l'extérieur de son église la statue du Sacré-Cœur. Le Comité nommé à cette fin va se mettre incessamment à l'œuvre.

Après avoir donné au Sacré-Cœur son monument, Saint-Roch veut maintenant édifier un temple qui réponde mieux aux exigences actuelles de la paroisse. C'est une lourde entreprise ; mais nous sommes assurés que la générosité des paroissiens de Saint-Roch en facilitera l'exécution.

**Anniversaire et « Convention »**

Deux fêtes en un jour, et ce sont nos vaillants de l'A. C. J. C. qui nous en offrent le vivant spectacle. Le Cercle Charest a voulu fêter son cinquième anniversaire. C'est beaucoup, cinq ans, quand on est jeune ! Est-ce que, maintenant, grâce à Pie X, l'enfant, quand il a cinq ans, ne se met pas à tourner vers le Tabernacle des yeux animés de désirs, et à demander, lui aussi, comme les grands, de recevoir le bon Dieu dans son cœur ? Quand on est de l'A. C. J. C., et qu'on a à son actif, comme le Cercle Charest, cinq années de vie laborieuse et pleine, il est naturel que l'on sente monter en son âme le besoin de se dévouer davantage, et de faire rayonner plus puissamment autour de soi l'influence de la foi et de la charité chrétienne. Résolument jeunes, intégralement catholiques et passionnément canadiens-français, comme le disait Monette, les membres du Cercle Charest veulent, dans leur Association comme dans leur vie privée, vivre profondément leur foi.

La « soirée sociale », par laquelle le Cercle Charest avait voulu marquer cet anniversaire, fut comme la conclusion d'une autre fête, si l'on peut dire, la session automnale du Conseil Régional de l'A. C. J. C. On travaille ferme chez les jeunes. Et nous présumons que le Cercle d'études sociales, après l'invitation faite aux jeunes laborieux par Mgr Roy, va se voir littéralement et joyeusement envahi par la jeunesse québécoise.

**LITURGIE****VISITE A UNE ÉGLISE POUR GAGNER L'INDULGENCE PLÉNIÈRE**

La visite à une église n'est pas toujours prescrite, mais elle l'est le plus souvent. Alors, ou bien l'acte de concession détermine l'église à visiter, et l'on ne gagnerait pas l'indulgence si l'on en visitait une autre, à moins qu'on n'ait obtenu dispense à cause de l'éloignement, par exemple, ou de la maladie ; ou bien aucune église n'est déterminée, et alors la visite se fait à tout oratoire public, c'est-à-dire où les fidèles peuvent entrer librement par la voie publique. Si la visite doit être faite à l'église paroissiale on peut visiter l'église de la paroisse où l'on se trouve, même transitoirement, comme au cours d'un voyage.

Une décision du Saint-Office du 14 janvier 1909, a accordé un indult général pour les communautés ayant un but de perfection spirituelle, d'éducation ou de santé : les personnes qui *vivent en commun* dans ces maisons, et celles qui *demeurent avec elles pour leur service*, peuvent utilement, au point de vue

des indulgences, visiter les chapelles de ces maisons mêmes. L'indult, toutefois, n'est valable que pour les communautés « instituées avec le consentement de l'Ordinaire » (il semble bien suffire que l'Ordinaire approuve leur existence) ; il faut encore que l'on puisse satisfaire dans ces chapelles au précepte dominical. Enfin, l'indult exclut le cas où il serait prescrit de visiter telle église déterminée. Pour les chapelles des établissements qui ne rentrent pas dans les conditions susdites, on pourrait demander des indulgences spéciales. — Les concessions parlent de visites à l'église, à la chapelle, à l'oratoire de la Confrérie ; là où la confrérie a une chapelle spéciale dans l'église, on fera bien de s'y agenouiller de préférence. — Il suffit de prier devant la porte, suivant de graves théologiens, si on est empêché d'entrer en raison de la foule, et, suivant d'autres, si l'église est fermée. — Il faut faire autant de visites que l'on veut gagner d'indulgences les requérant, c'est-à-dire entrer dans l'église autant de fois. Si on communie le jour où se gagne l'indulgence, dans l'église où la visite doit ou peut être faite, et qu'on y prie, avant de sortir, aux intentions du Pape, quand cette prière est requise, rien n'oblige à une seconde visite. — La visite, quand elle est requise pour gagner des indulgences attachées à quelque jour, peut toujours se faire la veille depuis midi (Decr. du 26 janvier 1911). — Le confesseur peut la commuer pour les personnes qui par des infirmités habituelles, des maladies chroniques, ou quelques causes physiques permanentes, sont empêchées de visiter l'église.

#### PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE

Les communautés religieuses d'hommes et de femmes, qui récitent le Petit Office de la Sainte Vierge, doivent tenir compte de cet avertissement que l'on trouve à la fin de l'Appendice du nouveau psautier publié par ordre de Sa Sainteté Pie X :

1° A *Laudes* du Petit Office de la Sainte Vierge, on dit les psaumes du dimanche, *primo loco*.

Donc il faut retrancher le psaume 66 : *Deus misereatur nostri*, les psaumes 149 : *Cantate Domino canticum novum* et 150 : *Laudate Dominum in sanctis ejus*.

2° A *Laudes* de l'Office des Morts on ne dit, en troisième lieu, que le psaume 62 : *Deus, Deus meus*, et, en cinquième lieu, que le psaume 150 : *Laudate Dominum in sanctis ejus*.

Par conséquent il faut retrancher les psaumes 66 : *Deus misereatur nostri*, 148 : *Laudate Dominum de cælis* et 149 : *Cantate Domino canticum novum*.

#### CONFÉRENCE DANS UNE ÉGLISE

Pour qu'une lecture agricole ou autre conférence quelconque par des laïques puisse avoir lieu dans l'église, il faut pour chaque cas une permission de l'Évêque.

## CANARD SAUVAGE

Q. Est-il permis de manger du canard sauvage le vendredi ou un jour d'abstinence ?

R. Il n'est pas permis dans notre pays de manger du canard sauvage un jour d'abstinence. En effet, aux jours d'abstinence, tout ce qui est viande est défendu, et tout ce qui est poisson est permis. Mais pour savoir au juste ce qui, au sens ecclésiastique, est viande ou est poisson, il faut recourir, non aux théories des savants, mais à l'appréciation commune des fidèles dans chaque région : car en matière d'abstinence, à défaut de lois écrites, l'autorité suprême appartient à la coutume, qui est l'énoncé de l'appréciation commune des fidèles. Or dans notre pays il n'y a pas d'appréciation commune ni de coutume, qui détermine, au point de vue de l'abstinence, la nature du canard sauvage.

Alors nous devons appliquer la règle donnée par S. Thomas et par S. Alphonse : doit être considérée comme viande la chair des animaux qui vivent une grande partie du temps hors de l'eau (*quæ diu extra aquam vivere soleant*). Le canard sauvage, qui vit une grande partie du temps hors de l'eau, est donc un animal dont la chair est prohibée les jours d'abstinence.

## BRÉVIAIRE

Un voyageur de commerce, représentant la maison Mame & Fils, nous annonçait ces jours derniers, que la Congrégation des Rites vient de communiquer aux éditeurs liturgiques la défense d'imprimer dans les nouvelles éditions du Bréviaire Romain le Propre *pro aliquibus locis*. Il nous paraît bien clair que Rome désire obliger tous les prêtres à suivre le même ordo avec le moins possible d'additions.

## HYMNE PROTESTANT

Q. Est-il convenable d'introduire la coutume de jouer sur l'orgue de nos églises l'air de l'hymne protestant *Nearer My God to Thee*, ou de chanter sur cet air quelque motet du Saint Sacrement ou pour les morts ?

R. Ce chant en lui-même n'est pas une expression confessionnelle ; il ne demande que la croyance et la confiance en Dieu. C'est du spiritualisme dogmatique.

## LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

Pour établir la « Ligue du Cœur de Jésus pour les hommes » dans une paroisse, il faut mais il suffit que cette paroisse soit agréée par un diplôme à l'Apostolat de la Prière.

## LES LIVRES

M. l'abbé L. DURANTHON. « *Vade-Mecum* » des Ecoles et Patronages. Avignon (Aubanel Frères, 7, place Saint-Pierre), in-8°, VIII-312 pages, 3 fr. 50.

M. l'abbé Duranthon, en réunissant en volume un nombre important de pièces à dire, appropriées à tous les cas, vient de combler une lacune. Le directeur d'école ou de patronage n'aura qu'à puiser dans son *Vade-Mecum*, toujours certain, en feuilletant ce livre, de tomber sur un sujet de sa convenance. Une des principales qualités de l'œuvre de M. Duranthon, c'est d'être accessible à tous les âges et d'être d'une compréhension facile. Qu'il s'agisse de saynètes, de dialogues ou de monologues, toujours le style est simple et limpide, sans expression alambiquée, ampoulée ou recherchée. C'est un véritable arsenal pour matinées ou soirées récréatives. Ajoutons que le produit de la vente est affecté au paiement d'un presbytère et de deux salles de patronages.

Nous avons reçu le *Rapport* du Conseil Supérieur du Canada pour l'année 1912. On y constate vite que les nombreuses Conférences de Saint-Vincent de Paul ont toutes déployé une grande activité. Si le nombre des *membres actifs* a dû être diminué, le produit des quêtes aux séances a continué, toutefois, d'augmenter, et le nombre des membres bienfaiteurs s'est considérablement accru. Les *Œuvres* sont bien vivantes aussi. Le Patronage St-Vincent de Paul a le bonheur de grouper trois *Unions* de jeunes gens, d'environ cent membres chacune. « Formées d'apprentis et de jeunes ouvriers, les Unions du Patronage font un bien incalculable. » L'Œuvre des Marins catholiques est arrivée à s'établir, enfin, dans ses meubles. Québec a la joie de posséder sept Conférences, très prospères, exclusivement composés de jeunes gens. « Elles s'occupent activement de la visite des familles pauvres et se donnent avec une ardeur admirable à toutes les œuvres de la Société. » Heureux jeunes gens ! — A S.-Louis de France, Montréal, fonctionne un *fourneau économique* qui, en 4 mois, décembre-mars, a servi 8,258 repas, 1,392 morceaux de linge et vêtements, près de 200 paires de chaussures ou de « claqués ». — A Ottawa, le Conseil Particulier de Langue Anglaise maintient l'œuvre de la retraite annuelle pour ses membres. Etc., etc. Le *Rapport* contient en appendice le compte rendu des fêtes du centenaire d'Ozanam au Canada. Édifiante brochure et reconfortante à la fois, dont nous conseillons à tous la lecture.

## **BULLETIN DES ŒUVRES**

### **CAUSERIE SOCIALE**

#### **LA PRIÈRE POUR LES ŒUVRES**

La « 1ère journée des Œuvres » formulait très opportunément le vœu « qu'une spéciale croisade de prière *soit* organisée, à l'intention de la Presse catholique et des œuvres sociales catholiques en général... et que cette croisade *soit* particulièrement recommandée au zèle apostolique de nos communautés religieuses. » A la vérité, dès la fondation de l'Action Sociale Catholique, prêtres et fidèles ont été invités à contribuer par leur prières à l'établissement de cette œuvre nouvelle sur le roc inébranlable du surnaturel. Et depuis lors, prêtres et fidèles se seront fait un devoir de répondre à cet appel. Mais il est bon de renouveler souvent cette invitation, pour en mieux faire comprendre l'urgente nécessité. Et plaise à Dieu que s'organise promptement et fortement cette croisade de prière, pour que jamais ne manque à nos œuvres d'apostolat la seule force qui soutienne leur impuissance, et sans laquelle ces œuvres ne seraient qu'un « édifice caduc, où toujours quelque chose se dément. »

Et, en effet, que peuvent bien accomplir, embarrassées par tant d'obstacles, nos seules forces humaines ? Nous ne parlons pas ici des entraves suscitées à l'action de l'Église par ses fils mêmes : indifférence des tièdes, crainte des pusillanimes, préjugés, intérêt personnel, toutes faiblesses que le catholique d'action doit s'efforcer de guérir par la pratique du renoncement à lui-même. Mais qui ne voit que ce sont là obstacles redoutables, que nous ne pouvons soulever de nos seules forces ? Et pourtant il en est d'autres encore, suscités par les ennemis de Dieu, ennemis acharnés mais habiles, qui s'évertuent à ruiner son influence et à faire cesser son règne jusqu'au sein de nos familles même les plus chrétiennes.

Va-t-on trouver que nous exagérons ? « Beaucoup d'idées fausses, dit Mgr Bégin, sont répandues dans les livres, circulent dans la presse, s'expriment dans les discours ; mille voix les

portent quotidiennement aux oreilles de tous.» Qui peut se louer dans son esprit de n'en avoir point subi les atteintes? Au flot dévastateur des doctrines suspectes ou perverses est venu se joindre la vague d'immoralité qui s'appelle surtout la mode, dont la violence fait rejaillir jusqu'à l'intime, de nos foyers chrétiens la souillure contractée aux bas-fonds d'où elle tire son origine. Combien sont-ils qui n'ont pas souffert de ses éclaboussures? Les passions brisent leurs liens, les convoitises se déchaînent, la soif exagérée du bien-être tourmente les âmes et les pousse à s'abreuver à des sources malsaines.

La place que l'on réserve à Dieu dans sa vie devient de jour en jour plus étroite. L'Église trouve constamment sur sa route des oppositions de toutes sortes à son action salutaire.

Et pourtant qui restaurera la société? Qui guérira les esprits, apaisera les cœurs, fera régner la concorde entre les diverses classes de citoyens, si ce n'est l'Église? C'est l'Église qui puise dans l'Évangile des doctrines propres à réparer les ruines de l'erreur. C'est l'Église qui est seule capable de régler la vie et les mœurs et d'opposer une digue efficace à la marée montante du vice. C'est « l'Église qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières » et leur bonne volonté pour restaurer partout le règne de la charité.

C'est donc sur nous, catholiques, prêtres et fidèles, que retombe l'obligation de faire régner Jésus-Christ. Il faut qu'il règne sur notre peuple aujourd'hui et demain comme par le passé. Et quelque méthode nouvelle que l'on invente ou que l'on croie inventer pour assurer ce règne, le moyen par excellence, le seul efficace, est encore celui qu'ont employé les Apôtres, et qui les ont rendu victorieux de toutes les puissances du paganisme.

« Allez, disait Notre Seigneur, guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons.» Et pour accomplir tant de prodiges Notre Seigneur ne leur demandait que d'avoir la foi. « Si vous l'avez, leur dit-il, vous ne pourrez pas seulement dessécher un figuier; mais vous direz à une montagne: Déracinez-vous et jetez-vous dans la mer.» « Tout est possible à celui qui croit.» « Tout ce que vous demanderez, vous l'obtiendrez.»

Demandons à Dieu cette foi agissante qui ne connaît pas

d'obstacle. « Osons tout, dit Bossuet, et pour petite que soit notre foi, ne craignons rien. » Par la foi et la prière l'apôtre est revêtu de la puissance de Dieu, et il ne connaît plus d'obstacle ; il est plus fort que toutes les puissances de ce monde. Et alors

« Que peuvent contre lui tous les rois de la terre ?

.....

Il parle, et dans la foudre il les fait tous rentrer.»

Parlons à Dieu avec la foi des Apôtres et avec la persévérance qu'ils y ont mise, et nos œuvres d'apostolat répandront autour d'elles leur influence salutaire.

## FAITS ET ŒUVRES

### LA CROIX NOIRE

**Breakeyville.** — La paroisse de Sainte-Hélène de Breakeyville entre vaillamment dans le régiment de la Croix Noire. A la suite d'un *triduum* prêché par S. G. Mgr Roy, hommes, femmes et enfants, se sont fortement groupés, heureux de servir sous l'étendard de la Croix, en une section locale de la Société de Tempérance. Le bataillon des enfants rassemble 34 cadets et tout juste un nombre égal de cadettes. Le groupe des dames compte 142 membres. Pendant que les hommes, vieux et jeunes, sont au nombre de 151. Soit en tout 361 braves, résolus de faire régner fortement, chez eux et autour d'eux, la vertu de tempérance.

**Frampton.** — A la suite d'une retraite prêchée au mois de juin par les R. P. Lafrenière et Bourbonnière, dominicains, la Société de Tempérance de la Croix Noire a été établie à Frampton selon les statuts et règlements diocésains.

Suivie avec assiduité par tous les fidèles, cette retraite eut un bon résultat et environ six cents membres se rangèrent sous l'étendard de la Croix Noire. 179 chefs de famille et jeunes gens, 215 mères de famille et jeunes filles et 202 enfants, en tout 596 membres, ont promis d'être fidèles à leurs engagements.

De plus, on peut espérer qu'un bon nombre de tempérants, qui ont été fortement ébranlés, mais qui ne se sont pas encore

rendus aux pressants appels, viendront bientôt se joindre à leurs devanciers à l'occasion d'un prochain triduum.

Un conseil local, composé d'éléments de choix a été organisé comme suit : Président, Thomas BROCHU ; vice-président, James JORDAN ; Secrétaire-trésorier, Oscar DEBLOIS ; Conseillers, Louis PATOINE, Charles TURCOTTE, John MAGHER, Philéas PARADIS.

Les gens de bien espèrent beaucoup de la nouvelle société.

#### UN TRIDUUM

Au cours de la dernière semaine d'octobre, un triduum a été prêché à la Basilique pour les membres de la Ligue du Sacré-Cœur, ainsi que pour tous les hommes et les jeunes gens de la paroisse.

Le prédicateur a été M. l'abbé Langlois, professeur de théologie au Grand Séminaire de Québec.

Dans une première instruction, M. l'abbé Langlois a rappelé les résolutions que tous les hommes et jeunes gens, ligueurs et non-ligueurs, avaient dû prendre à la retraite d'il y a un an.

Le deuxième entretien a été consacré à l'apostolat laïc. Après avoir démontré que le catholique a le devoir de s'occuper de ses frères, qu'il doit s'efforcer de faire rayonner autour de lui sa foi et son amour pour l'Église et pour Jésus-Christ, le prédicateur indique différents domaines où le laïc peut et doit exercer son action. Le laïc, comme le prêtre, doit combattre la mauvaise presse, et soutenir la bonne sous toutes ses formes : livres, revues, journaux ; il doit combattre l'alcoolisme, il doit combattre le blasphème . . . Uni à l'autorité religieuse et sous sa direction, il doit défendre la cause de l'Église.

Pour préparer les cœurs à la communion, M. l'abbé Langlois, dans son troisième sermon, a traité de la pénitence et de l'eucharistie.

A chacun des exercices l'auditoire a été très nombreux. Et le triduum laissera à tous en même temps que des fruits abondants un excellent souvenir.

leurs  
anisé  
mes  
ouis  
DIS.  
iété.

été  
cré-  
e la  
néo-  
elé  
et  
rès  
ses  
foi  
ur  
on  
ise  
es,  
le  
il  
s,  
a-  
Et  
a-

**LES**  
**PRÉVOYANTS DU CANADA**

**ASSURANCE FONDS DE PENSION**

**CAPITAL AUTORISÉ - \$500,000.00.**

**Actif du Fonds de Pension le  
30 septembre 1913 - \$385,034.72**

**Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1913**

|                     | SECTIONS   | SOCIÉTAIRES<br>[Actifs] | PENSIONS      | ACTIF             |
|---------------------|------------|-------------------------|---------------|-------------------|
| 1909                | 45         | 1,880                   | 5,205         | \$ 16,461.94      |
| 1910                | 149        | 8,540                   | 19,269        | 72,217.94         |
| 1911                | 224        | 14,228                  | 30,910        | 170,670.80        |
| 1912                | 274        | 19,326                  | 39,211        | 284,355.82        |
| <b>30 sept 1913</b> | <b>338</b> | <b>23,189</b>           | <b>45,007</b> | <b>385,034.72</b> |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESACE.**

Gérant-Général.

Bureau Chef : EDIFICE "DOMINION"  
126, ST-PIERRE, QUÉBEC.

A Messieurs les

**Membres du Clergé**

**N**OUS prenons la liberté de vous faire  
connaître que **LES DÉCRETS DU  
PREMIER CONCILE PLÉNIER DE  
QUÉBEC** sont maintenant imprimés et  
forment un volume de 725 pages qui est en  
vente à L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, (103,  
rue Sainte-Anne, Québec) et sera expédié  
franco de port aux prix suivants :

Reliure en percaline, plats gaufrés aux armes de  
Pie X, . . . . . \$2.50

Reliure en chagrin, 1er choix, tranche rouge,  
ornement doré, . . . . . \$5.50

L'ACTION SOCIALE Limitée

QUOTIDIEN  
\$3.00 par année.

HEBDOMADAIRE  
\$1.00 par année.

# L'ACTION SOCIALE

Journal publié à Québec pour la défense  
des droits catholiques et nationaux.

---

**BON PLACEMENT POUR L'ANNONCEUR.  
GUIDE PRATIQUE POUR LE CLIENT.**

---

IMPRESSIONS ET RELIURE, FACTURES  
ETATS DE COMPTES, EN-TÊTES DE  
LETTRES, LIVRES BLANCS, INDEX,  
PROGRAMMES, CARTES, FEUILLES  
MOBILES, ETC., ETC. . . . .

Tout ouvrage d'impression ou de reliure est soigneusement  
surveillé.

---

**103, rue Sainte-Anne, 103**

TÉLÉPHONE 3131.

**QUEBEC, Can.**

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

## F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Cisclure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### AUX COMMUNAUTES ET AUX FABRIQUES

FABRICATION ET  
VENTE de CIERGES  
fabriqués suivant les  
règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - - QUÉBEC

## J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfûms, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

## LOUIS VEUILLOT

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Correspondance. 8 vols in-8... 12.00<br/>           CÀ et LÀ. 2 vols in-12... 2.00<br/>           Le Parfum de Rome. 2 vols in-12... 1.75<br/>           Les Odeurs de Paris. 1 vol. in-12... 1.00<br/>           Les Livres - Penseurs. 1 vol. in-12... 0.85<br/>           Historiettes et Fantaisies. 1 v. 0.85<br/>           La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, 1 volume... 1.00<br/>           La Guerre et l'homme de Guerre. 1 volume... 0.85<br/>           Le Droit du Seigneur au Moyen-âge. 1 volume... 0.85<br/>           Corbin et d'Aubecourt. 1 volume in-12... 0.50<br/>           Le même, édition illustrée... 0.25</p> | <p>Les Cœuvres. 1 vol. in-12... 0.50<br/>           Vie de la Mère Anne-Séraphine Byalier. 1 volume in-12... 0.50<br/>           L'Hov.ête Femme. Préface de Jules Lemaitre. 1 vol. in-12 0.85<br/>           Cara. Poème, in-12 carré... 1.00<br/>           Agnès de Lovens. 1 v. in-8 ill... 0.40<br/>           Rome et Lorette. 1 v. in-8 ill... 0.40<br/>           Les Pèlerinages de la Suisse. 1 volume in-8 illustré... 0.40<br/>           Derniers Mélanges (1872-1877). 4 vols. in-8. \$6.00. Chaque volume se vend séparément... 1.50<br/>           Lettres à Mlle Charlotte de Grammont. 1 volume in-12. 0.85<br/>           Pages choisies. Avec introduction, critique d'Antoine Albalat. 1 volume... 0.85</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND  
 D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS  
 GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

### Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
 GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
 Livres de prix.

**Spécialités** :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré, adressé sur demande.

MAISON FONDÉE EN 1862

# O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaud et à Vapeur.

**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

**36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC**

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.**

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

### Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

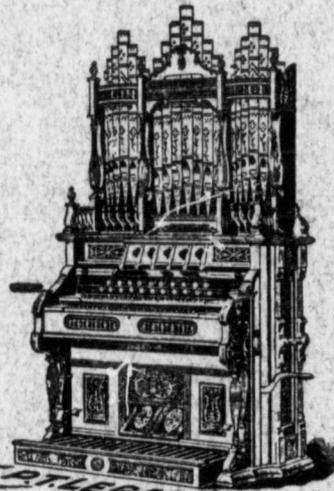
**MESSIEURS LES MEMBRES  
DU CLERGÉ**

sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

**P. T. LEGARÉ LTÉE.**  
273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





## La Compagnie Gauthier & Frère

— INCORPORÉE —

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

— Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction. —

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Québec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES À QUÉBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801, rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479, rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILOU, Boulevard St-Charles.

### SUCCURSALES À LÉVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIR, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILOU et LÉVIS RUE EDEN.

### BANQUES A DOMICILE

Ne pas oublier que LA CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leurs petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.